



Solvac S.A.
Rue des Champs Elysées, 43 à 1050 Bruxelles
N° d'Entreprise 0423.898.710

NOTE EXPLICATIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 11 MAI 2021

La présente note a été établie en application de l'article 7:129, §3, 4° du Code des sociétés et des associations et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de Solvac.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2020 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2020 – en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise – dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvac et ont été communiqués aux actionnaires.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au point 7.8 dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Le Code des Sociétés et des Associations requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur le rapport de rémunération par vote séparé. Ce rapport donne les informations sur la rémunération des Administrateurs.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2020, Rapport du Commissaire.

Les comptes consolidés de l'exercice 2020 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvac et ont été communiqués aux actionnaires.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action entièrement libérée de 5,44 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 17 août 2020 (3,26 EUR brut) et 29 décembre 2020 (2,18 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.

Une copie des comptes annuels se trouve sur le site internet de Solvac et ceux-ci ont été communiqués aux actionnaires.

Le Code des Sociétés et Associations requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur l'approbation des comptes annuels ainsi que sur l'affectation des bénéfices et la fixation du dividende par vote séparé.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2020.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2020 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des sociétés, l'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

6. Politique de rémunération.

Il est proposé d'approuver la Politique de rémunération établie conformément au nouvel article 7 :89/1 du Code des sociétés et associations, pour une période de 4 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025. La Politique de rémunérations figurait en annexe à la convocation envoyée aux actionnaires.

7. Conseil d'Administration - Renouvellement de mandats - Nomination

a. Les mandats de Madame Savina de Limon Triest et de Monsieur Patrick Solvay viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de réélire successivement, pour une période de 4 ans, qui viendra à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025 :

- (i) Madame Savina de Limon Triest et
- (ii) Monsieur Patrick Solvay.

b. Le mandat de Monsieur Jean-Pierre Delwart arrive à échéance lors de la présente Assemblée Générale. Eu égard aux règles appliquées par la société en matière de limite d'âge, son mandat ne peut pas être renouvelé.

Il est proposé de désigner Madame Valentine Delwart comme Administratrice pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025.

- c. Il est proposé de désigner Madame Savina de Limon Triest comme Administratrice indépendante.
- d. Il est proposé de désigner Madame Valentine Delwart comme Administratrice indépendante.

Tenant compte de l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de ces résolutions.

Pour de plus amples renseignements concernant Madame Savina de Limon Triest et de Monsieur Patrick Solvay, nous renvoyons les actionnaires au point 4. « Conseil d'Administration » figurant dans le rapport annuel.

Pour de plus amples renseignements concernant Madame Valentine Delwart, nous renvoyons les actionnaires au curriculum vitae qui se trouve sur le site internet de Solvac et qui a été communiqué aux actionnaires.